

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Communiqué au Conseil,
aux Membres de la Société
et aux autres Etats signataires
du Protocole de signature du
Statut de la Cour.

C.48.M.48.1945.V
Genève, le 11 juin 1945.

COUR PERMANENTE DE JUSTICE INTERNATIONALE.

Démission de M. Henri FROMAGEOT, Juge à la Cour.

Note du Secrétaire général par intérim.

Le Secrétaire général par intérim a l'honneur de communiquer ci-après au Conseil et aux Membres de la Société des Nations, ainsi qu'aux Etats non membres signataires du Protocole de signature du Statut de la Cour, une lettre adressée le 30 mai 1945 au Président de la Cour permanente de Justice internationale, par M. Henri Fromageot. Cette lettre a été transmise par le Greffier de la Cour au Secrétaire général par intérim le 7 juin 1945.

Lettre de M. Henri Fromageot.

" J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accepter ma démission, à dater de ce jour, de mes fonctions de Juge à la Cour permanente de Justice internationale, que mon âge et mon état de santé ne me permettent plus d'exercer.

(signé) Henri Fromageot."
